

*Mail à la profession du 05/03/2021*

Bonjour à toutes et à tous,

Afin de vous apporter un soutien dans votre pratique professionnelle quotidienne, je vous communique ci-dessous quelques informations récentes de la CNCC qui méritent notre attention dans le contexte Covid-19.

#### **A. PUBLICATIONS**

- 1. NOTE d'INFORMATION II (Le CAC et les événements postérieurs à la clôture de l'exercice) a été refondue (janvier 2021):**

[NI II. Le commissaire aux comptes et les événements postérieurs à la clôture des comptes \(Janvier 2021 - 2ème Edition\) | Documentation | CNCC](#)

- 2. Les exemples de rapports sur les comptes adaptés à la crise du Covid-19 :**

<https://doc.cncc.fr/docs/communiqu-cncrapports>

- 3. FAQ relatives aux conséquences de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 – (7<sup>ème</sup> édition)**

<https://doc.cncc.fr/docs/faq-covid-v7?q=covid-19%20FAQ>

Et pour compléter votre information sur ces sujets, je vous rappelle que votre CRCC organise le 30 mars 2021 un webinaire sur le double thème :

ROLE DU CAC EN MATIERE DE PREVENTION :  
LES NOUVELLES ATTENTES DE NOTRE ENVIRONNEMENT  
RAPPEL ET EVOLUTIONS DES PROCEDURES COLLECTIVES  
ET

LE RAPPORT SUR LES COMPTES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DANS LE CONTEXTE DU COVID»

Vous recevrez très prochainement la convocation à cette conférence, mais vous pouvez d'ores et déjà bloquer la date sur vos agendas (17 h 00/19 h 00).

#### **B. IMPACT DE LA LOI PACTE**



La CNCC, et tout particulièrement la commission PE, a besoin d'apprécier les effets de la loi PACTE sur l'évolution du nombre de mandats de la profession.

Pour se faire, je vous incite vivement :

- à compléter vos Déclarations d'Activité 2020. Nationalement, plus de 8 500 n'ont pas encore été déposées,
- à remplir le questionnaire dont vous avez été destinataire. Cette enquête nationale a été émise le 22 février depuis l'adresse mail [veille@cncc.fr](mailto:veille@cncc.fr).

### **C. OBLIGATIONS DECLARATIVES**

Vous pouvez saisir vos déclarations de formation et d'activité « au fil de l'eau » sur le portail AGLAE. Nous ne pouvons que vous conseiller de procéder ainsi afin de faciliter votre obligation déclarative.

**À noter** : vos justificatifs de formation sont téléchargeables à partir de votre espace participant du site des formations de la CNCC (<https://formation.cncc.fr/espace>). Elles ont pu également vous être adressées par mail pour celles organisées par la CRCC.

**Vos déclarations de formation 2020 sont à saisir avant le 31 mars 2021.**

L'appel de cotisation 2021 est parvenu dans les cabinets cette semaine. Il regroupe les cotisations dues à la CNCC, à SOPHIASSUR et à la CRCC.

**Ces cotisations sont à acquitter avant le 30 avril 2021.**

Le H3C a procédé à un appel de cotisation distinct (l'appel a dû vous parvenir le 26/02/2021). Il convient de vous rendre directement sur le site du H3C ([www.h3c.org](http://www.h3c.org)) pour remplir votre déclaration et procéder au règlement.

Votre Compagnie Régionale reste à votre écoute, n'hésitez pas à la contacter pour toute question.

Bien confraternellement,

Guy BOULET